

L'Echo des Loges

Bulletin Municipal de VARENNES-CHANGY



Le Conseil municipal continue la mise en œuvre de ses engagements. Certains dossiers ont des difficultés à aboutir et demande à être retravaillés plusieurs fois. En effet, depuis trois ans, le pays subit la crise économique et maintenant la crise de la dette d'où une réduction des aides de l'Etat et de nos bailleurs de fonds habituels. Cela ne nous empêche pas d'agir mais ralentit certaines actions.

D'importants investissements ont été réalisés en 2011. Le chantier majeur, le changement de tous les compteurs d'eau va permettre une gestion rationnelle de l'eau. Des canalisations d'eau potable ont été créées pour alimenter de nouveaux lotissements qui naissent en divers points de la commune ou pour assurer la défense incendie. La toiture de l'ancienne école primaire de la rue de Nogent a été refaite. Le Jardin du Souvenir est achevé au cimetière et de nouveaux cavurnes y ont été installés pour répondre à la demande. Une procédure en référé a été lancée afin de déterminer la responsabilité des désordres au parking de la salle socioculturelle, etc.

Je dresse aussi un premier bilan du transfert des compétences voirie et jeunesse vers la Communauté de Communes. Vous avez constaté que celle-ci a rénové deux routes, celle de la Grand Cour et une partie de celle de la Cour Marigny. Maintenant, d'autres communes seront servies mais la programmation triennale prévoit d'autres routes locales. L'intercommunalité a fermé la Maison des Jeunes en raison d'une prestation onéreuse et de la très faible participation des adolescents. Elle reverra le jour différemment en d'autres lieux. La récupération de ce local devrait permettre de répondre aux attentes du corps local de sapeurs pompiers. Au printemps 2012, vous découvrirez aussi l'aire de jeux pour les petits réalisée par la Communauté de Communes.

Toujours avec la volonté de progresser, malgré les échéances électorales incertaines du printemps et les contraintes budgétaires, des projets avanceront en 2012. Une étude de réhabilitation de l'ancienne salle polyvalente en salles de classes est en cours mais le dossier n'est pas finalisé. Le projet matériellement réalisable, assez lourd à financer résoudrait l'attente d'un regroupement scolaire. L'accès avec le parking, à l'arrière de l'école, devra attendre un financement ultérieur supportable. Nous poursuivrons l'amélioration de la sécurité sous toutes ses formes et celle du cadre de vie communal. L'extension du cimetière est lancée, l'acquisition est quasiment faite. Il faut maintenant réaliser les études techniques avant de lancer les travaux d'aménagement, un chantier sur plusieurs années.

Le Conseil municipal est conscient des difficultés diverses et soucieux de maîtriser les dépenses. L'endettement de la commune est endigué, notre objectif est de retrouver une marge suffisante d'autofinancement. Priorité est donnée aux économies plutôt qu'à l'impôt.

Pour finir, j'ai une attention particulière pour les varennois qui durant l'année rendent notre commune plus dynamique, plus chaleureuse et plus appréciée. Je citerai pour exemple le calendrier chargé de la salle Escalé qui témoigne de la vitalité de la vie associative locale comme des besoins privés locaux ou extérieurs.

Bonne et heureuse année 2012 à tous ! Qu'elle vous apporte de la joie, du bonheur et de la prospérité.

Jean-Marie CHARENTON

Brèves Municipales

Assurances de la collectivité

Les contrats d'assurances ont été soumis à consultation au titre des marchés publics. Le dossier de consultation pour les lots « dommages aux biens et annexes », « dommages causés à autrui », « flotte automobile » et « Protection Juridique et Défense Pénale » élaboré et approuvé par le Conseil en juin 2011 a abouti en octobre 2011. La commune cotisera désormais pour un montant total TTC de 9.327,33 € au lieu de 17.375,84 € TTC.

Détails des lots consultés :

Lot « dommages aux biens et annexes » attribué à SMACL pour un montant de 4.949,08 € TTC.

Lot « assurance des responsabilités et défense recours dommages à autrui » attribué à la MAIF pour un montant équivalent à 0,40 % de la masse salariale.

Lot « Flotte automobile » attribué à SMACL pour un montant de 2.153,60 € TTC.

Lot « Protection Juridique et Défense Pénale » attribué à GROUPAMA pour un montant de 371,69 €.

Trésor public

Le Conseil a décidé de verser l'indemnité de conseil allouée au comptable du trésor au titre des 6 premiers mois de l'année 2011. Pour les 6 mois de fonction, ce dernier a perçu une indemnité de 257,83 €, l'indemnité de confection du budget de 45,73 € n'a pas été retenue.

Taxe d'aménagement

Monsieur le Maire a rappelé aux conseillers que l'article 28 de la loi du 29 décembre 2010 de finance a créé un chapitre fiscalité de l'aménagement dans le code de l'urbanisme. La Taxe Locale d'Équipement, entre autres, n'existera plus à compter du 1^{er} mars 2012. Elle est remplacée par la Taxe d'Aménagement. Le Conseil a fixé à 3% le taux de cette taxe et la révisera au vu de l'année 2012 si besoin.

Ecole

L'effectif de la rentrée 2011 ayant atteint 184 élèves, l'école a échappé à une fermeture de classe.

La Classe de CE1 a été « classe pilote » pour les évaluations nationales.

Une subvention de 19.289 € a été octroyée au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour la réfection de la toiture de l'école rue de Nogent.

Après avoir pris connaissance des différents postes de dépenses comptables, le Conseil a fixé les frais de scolarité à 1.500 € pour un élève de maternelle et à 594 € pour un élève de primaire.

Bien que l'endettement et l'autofinancement de la Commune diminuent, la Commune serait fragilisée si elle réalisait le projet de regroupement scolaire tel que prévu. Monsieur Ferrari, l'architecte chargé du regroupement scolaire étudie un chiffrage pour la réhabilitation de l'ancienne salle polyvalente en salles de classe.

Mme Catherine PEAN-POUGHON a quitté son poste d'inspectrice de l'Éducation Nationale de la circonscription de Montargis-Ouest. Elle est remplacée par Mme Viviane ROCHER-DEPARDIEU.

La classe de découverte pour l'année scolaire 2011-2012 sera à ANOST pour des classes marionnettes. Les classes concernées sont les classes de CP et CE1. La part communale s'élève à 120,50 € par enfant.

Eglise et Presbytère

Le loyer annuel du presbytère passe de 30 à 100 €.

La restauration de la cloche Marie-Louise : la Direction Régionale des Affaires Culturelles a accordé une subvention de 4.016 € et le Conseil Général une subvention de 2.510 €. Au total 65% des dépenses des réparations ont été subventionnées.

Cimetière

Le nombre de cavurnes disponibles au jardin du souvenir devenant insuffisant, il a été décidé de procéder à l'acquisition d'une nouvelle série de cavurnes.

Suite aux prévisions d'extension du cimetière, la propriétaire des terrains voisins a accepté la vente à 10 € le m² d'environ 6740 m². Des consultations pour des emprunts devront être faites afin de financer le bornage et les travaux nécessaires à l'extension.

Projet Eolien

Le précédent projet, soumis à Monsieur le Préfet, n'a pas été retenu car le Grenelle de l'environnement devait introduire de nouveaux critères dans l'évaluation des ZDE. La loi dite GRENELLE II rentrée en vigueur au 12 juillet 2011 supposait le dépôt d'un nouveau dossier. Le document urbanistique, similaire au précédent, tient compte des différentes zones de recul des habitations et des faisceaux pour l'installation des éoliennes. La Communauté de Communes du Canton de Lorris travaille actuellement sur la possibilité d'implanter un parc éolien sur son territoire et plus particulièrement sur notre commune. Le dossier de ZDE a été approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal. Il devra être approuvé à l'échelon intercommunal avant d'être déposé en Préfecture. Tant que la ZDE n'est pas acceptée par Monsieur le Préfet, la Commune de Varennes-Changy et la Communauté de Communes ne souhaitent pas se prononcer en faveur d'un opérateur éolien. Dans ces conditions, nous demandons aux agriculteurs exploitants et aux propriétaires fonciers dans le secteur concerné de ne pas s'engager via la signature de promesse de bail tant que les collectivités n'ont pas pris position.

Travaux

Les routes de la Cour-Marigny et de la Grand Cour ont été refaites cette année. Depuis le transfert de la compétence voirie, c'est la Communauté de Communes qui a pris en charge ces travaux.

L'entreprise VAUVELLE a été retenue pour tous les travaux de voirie communautaire (569.253 €) et pour le point à temps représentant 25 tonnes d'émulsion sur tout le canton (30.500 € HT).

Dans le cadre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), 2 dossiers seront présentés : la transformation de la salle polyvalente en salles de classes et le changement de la porte d'entrée de l'école route de Lorris.

Suite aux travaux d'adduction d'eau potable impasse de la Source Saint-Martin, le Conseil fixe à 2,45 € le m² le montant de la Participation pour Voirie et Réseaux demandé.

Les travaux de voirie du Conseil Général sur la portion de RD42 Route de Gien sont programmés en 2013.

Une étude a été lancée par le Syndicat du Solin pour la création éventuelle de méandres sur la rivière afin d'éviter les inondations. Le montant des travaux est estimé à 16 millions d'euros.

CCAS

En raison d'un budget restreint et de sollicitations de plus en plus nombreuses en cette période de crise économique, les bons de Noël offerts aux personnes âgées de plus de 80 ans passent de 30 à 25 euros et ne seront plus distribués à partir de l'année prochaine. Les colis de Noël individuels (aux personnes de 80ans et plus) sont maintenus ainsi que le banquet annuel offert aux Varennois de 70 ans et plus.

Le banquet des « Cheveux Blancs » aura lieu le 16 septembre 2012 à la salle Escale. Une invitation écrite sera distribuée aux personnes concernées.

Divers

Le Conseil Général a refusé de subventionner le projet d'adduction d'eau potable à l'impasse de la Source Saint-Martin.

Suite aux malfaçons constatées sur le parking de la Salle Culturelle « Escale » et compte tenu que les différents experts d'assurance n'arrivent pas à trouver une solution amiable, le Conseil a décidé d'engager une action judiciaire.

L'Agence Régionale de la Santé (ex-DRASS), ayant reçu de nombreux dossiers, ne donne pas de suite favorable à notre demande de diagnostic acoustique au restaurant scolaire. Elle sera étudiée prioritairement en 2012.

La Région Centre ne subventionne pas notre projet de création d'un parking et sécurisation des abords de l'école au titre du « cœur de village ».

Nos nouveaux commerçants

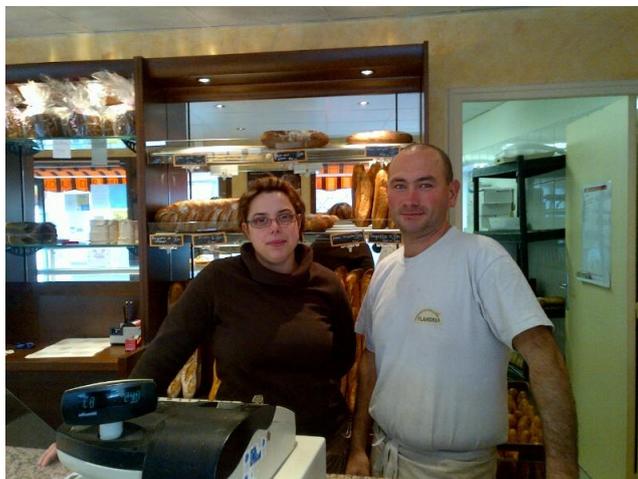
SALON DE COIFFURE KM : depuis le 1er février 2011, Mme Karine MONGUILLON vous accueille dans son salon de coiffure KM sur la Grand'Place.



LE PETIT BISTROT a réouvert ses portes début avril. Karam et Fanny FARES vous reçoivent avec plaisir.



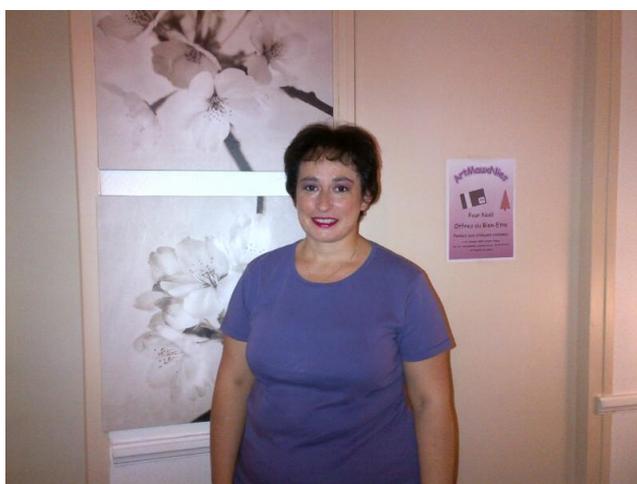
BOULANGERIE : M. et Mme DELANOUE sont installés depuis le 28 octobre 2011.



RESTAURANT A LA CAMPAGNE vous accueille depuis le 3 octobre 2011 avec Didier et Nancy BEZARD



ARTSMAUXNIES : Sandrine BOUFFINIE a ouvert son cabinet de massage bien-être, réflexologie plantaire, massage sportif depuis le 1er avril 2011 et vous reçoit 2 rue d'ouzouer.



CABINET D'INFIRMIERES : Elodie GARRELOU, remplaçante depuis novembre 2009 a rejoint la SCM Varennes-Infirmières depuis le 1er février 2011



Nous leur souhaitons à tous la bienvenue dans notre Commune

Dépôt-vente en ligne : www.millesenunedecouvertes.com élaboré par une varennoise Mlle
Céline MILLES
34 rue des Meaux Prés
02.18.12.11.10 ou 06.89.53.03.69

LE RECENSEMENT ET LA JOURNÉE D'APPEL DE PRÉPARATION A LA DÉFENSE

Dans les trois mois suivant leur 16^e anniversaire, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou au consulat s'ils résident à l'étranger. Cette démarche obligatoire s'insère dans le parcours de citoyenneté qui comprend également l'enseignement de défense et la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD). Le recensement facilite l'inscription sur les listes électorales et permet de participer à la JAPD. Elle donne lieu à la délivrance d'un certificat exigé pour présenter examens, concours et autres démarches (permis de conduire, baccalauréat, inscription en faculté...) exigées et/ou organisées par les autorités publiques.

Pour tout renseignement, il convient de contacter l'accueil de la mairie ou le Centre du Service National de Tours/Antenne d'Orléans au 02.38.65.21.27.

ou courriel : dsn-csn-trs@sga.defense.gouv.fr.



QUIZZ CIVIQUE 2012

1. Le premier président de la République a été élu en a) 1965 b) 1958 c) 1848.
2. Dans quelle République sommes-nous depuis 1958 a) 4^{ème} b) 5^{ème} c) 6^{ème}.
3. Le Président de la République est élu pour a) 5 ans b) 6 ans c) 7 ans.
4. Pour voter, un électeur doit avoir a) 16 ans b) 18 ans c) 21 ans.
5. Les électrices ont le droit de vote depuis a) 1936 b) 1944 c) 1958.
6. Le mandat normal d'un député est de a) 5 ans b) 6 ans c) 7 ans.
7. Le mandat d'un sénateur est maintenant de a) 5 ans b) 6 ans c) 7 ans.
8. Le Conseil municipal est élu pour une durée de a) 5 ans b) 6 ans c) 7 ans.
9. Le plus long mandat présidentiel a duré a) 12 ans b) 14 ans c) 16 ans.
10. Le mandat actuel du conseiller général doit s'arrêter en a) 2012 b) 2013 c) 2014.
11. La commune de Varennes-Changy sera en 2012 dans quelle circonscription législative ?
a) 4^{ème} circonscription b) 5^{ème} circonscription c) 6^{ème} circonscription.
12. Le député sortant actuel de la circonscription est :
a) J-P. DOOR, b) M. DUBOIS c) S. GROUARD.
13. Le Loiret compte combien de sénateurs ? : a) 3 b) 4 c) 5.
14. Quel Président de la République a vécu dans le Loiret ?
a) P. de MAC MAHON b) C. de GAULLE c) N. SARKOZY.
15. Qui est le premier Président de la République de la Vème République ?
a. a) R. COTY b) G. POMPIDOU c) C. de GAULLE.
16. Combien de présidents de la République se sont succédé de 1958 à 2011 ? :
a) 4 b) 5 c) 6.
17. Une circonscription législative dans le Loiret représente environ :
a) 50 000 habitants b) 110 000 habitants c) 170 000 habitants.
18. En France, en 2012 il y a : a) 522 députés b) 577 députés c) 615 députés.
19. Le Loiret a combien de conseillers généraux : a) 38 b) 41 c) 45.
20. Qui nomme le Premier ministre ?
a) l'Assemblée Nationale b) le Gouvernement c) le Président de la République.

Connaissez-vous le RSA activité ?

C'est un complément de revenus versé aux personnes qui travaillent ou qui reprennent un emploi dont les ressources sont faibles.

Célibataire ou en couple, avec ou sans enfant... le montant du RSA est adapté à votre situation et vous apporte un complément de revenus.

Pour en savoir plus faites le test RSA sur www.caf.fr ou adressez-vous à votre Caisse d'Allocations Familiales 0810 25 45 10.

Connaissez vous l'Allocation Journalière de Présence Parentale (AJPP) ?

Elle vous concerne :

- si votre enfant à charge a moins de 20 ans,
- s'il est gravement malade, accidenté ou handicapé,
- si vous cessez ponctuellement votre activité professionnelle ou votre recherche d'emploi pour vous occuper de votre enfant.

Vous devez fournir un certificat médical attestant de soins contraignants et la nécessité de votre présence auprès de lui.

C'est le médecin conseil de l'assurance maladie dont dépend votre enfant qui donne son avis.

Le montant de cette allocation varie en fonction de votre situation personnelle.

Pour en faire la demande adressez-vous à

votre Caisse d'Allocations Familiales,

Tél. : 0810 25 45 10

ou téléchargez l'imprimé sur le site www.caf.fr



Tarifs 2012

Eau et assainissement

- Eau (au m3) : 0,86 € HT au lieu de 0,84 €
- Assainissement (au m3) : 0,90 € HT au lieu de 0,88 €
- Prime assainissement (forfait) : 57,00 € HT au lieu de 56,00 €
- Location de compteur (forfait) : 25,00 € HT (quelque soit le diamètre du compteur)

Tarif services périscolaire

- Tarif du repas enfant : 3,10 €
- Tarif du repas adulte : 5,50 €
- Tarif de la garderie scolaire : 2,00 €

Salle culturelle

	Varenes 2012	Hors varenes 2012
Particuliers	240 € la 1 ^{ère} journée +115 € la 2 ^{ème} journée	450 € la 1 ^{ère} journée + 225 € la 2 ^{ème} journée
Associations	2 locations annuelles gratuites Les suivantes : 115 €	240 € la journée + 115 € la 2 ^{ème} journée
Professionnels	240 € en semaine 420 € le 1 ^{er} jour du week-end 240 € le 2 ^{ème} jour du week-end	240 € en semaine 420 € le 1 ^{er} jour du week-end 240 € le 2 ^{ème} jour du week-end
Vaisselle	50 €	70 €
Caution	600 €	1.000 €
Forfait ménage	140 €	140 €
Forfait vaisselle sale	100 €	100 €

Cimetière

- Concession trentenaire : 105 €
- Concession cinquantenaire : 175 €
- Location de cavurne : 51 € par an pour des locations de 10,30 ou 50 ans

Photocopies faites au secrétariat de mairie

- Format A4 : 0,25 €
- Format A4 Recto-Verso : 0,40 €
- Format A3 : 0,50 €
- Format A3 Recto-Verso : 0,80 €
- Télécopie : 1,00 € la 1^{ère} page et 0,75 € les suivantes

Divers

- Location de tréteaux : 4,00 € l'unité
- Carte de déchetterie : 12,00 € (valable minimum 1 an)
50,00 € si 2^{ème} carte achetée avant 1 an



Quelques informations ...

Entretien des busages et trottoirs

L'entretien et le curage des buses sur une longueur de 5 mètres de part et d'autre de l'accès à un terrain doivent être assurés par le propriétaire dudit terrain ainsi que ceux des fossés sur une longueur identique de part et d'autre des entrées charretières.

L'entretien des trottoirs lors d'épisodes neigeux ou verglaçants est à la charge de l'administré riverain.

Déclaration des chiens dangereux

Les chiens dangereux sont classés en deux catégories :

- 1^{ère} catégorie : chiens d'attaque
- 2^{ème} catégorie : chiens de garde et de défense

La déclaration en Mairie de ces chiens est obligatoire. Le non-respect de cette réglementation est passible d'amende. Une fois toutes les pièces présentées, le Maire dressera un arrêté de permis de détention.

Pièces à fournir pour la déclaration :

- Certificat de stérilisation (pour la 1^{ère} catégorie uniquement)
- Certificat de vaccination antirabique datant de moins d'un an et rappels
- Attestation spéciale d'assurance responsabilité civile datant de moins d'un an
- Certificat comportemental établi par un vétérinaire
- Attestation d'aptitude délivrée suite à un stage effectué par le maître

Elagage des arbres

Depuis l'entrée en vigueur de la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011, le maire peut faire exécuter d'office, aux frais des propriétaires défaillants, les travaux d'élagage sur les voies communales.

Principe :

Le maire peut prévoir, dans le cadre des pouvoirs de police qu'il détient aux termes de l'article L 2212-2 du code général des collectivités territoriales, d'imposer aux riverains des voies relevant de sa compétence, de procéder à l'élagage ou à l'abattage des arbres de leur propriété menaçant de tomber sur lesdites voies, ou mettant plus largement en cause la sécurité sur les voies publiques communales.

Par ailleurs, le maire est compétent pour établir les servitudes de visibilité prévues à l'article L 114-2 du code de la voirie routière, qui peuvent comporter l'obligation de « supprimer les plantations gênantes » pour les propriétés riveraines ou voisines des voies publiques situées à proximité de croisements, virages ou points dangereux ou incommodes pour la circulation publique.

Le maire peut, au titre de ses pouvoirs de police, mettre en demeure les propriétaires riverains de voies de circulation autres que les chemins ruraux, d'élaguer ou d'abattre les arbres susceptibles d'entraver la circulation.

Dans l'hypothèse où, après mise en demeure sans résultat, le maire procéderait à l'exécution forcée des travaux d'élagage destinés à mettre fin à l'avance des plantations privées sur l'emprise des voies communales afin de garantir la sûreté et la commodité du passage, les frais afférents aux opérations sont mis à la charge des propriétaires négligents (art. L 2212-2-2 du CGCT).

Le maire dispose également de la possibilité d'utiliser l'article R 116-2 du code de la voirie routière, qui permet de punir d'une amende prévue pour les contraventions de cinquième classe ceux qui « en l'absence d'autorisation, auront établi ou laissé croître des arbres ou haies à moins de deux mètres de la limite du domaine public routier ».

Dépôts sauvages :

Compétences du maire :

Le maire agit au titre de son pouvoir propre, conformément :

- aux articles L 2212-1 et L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui précisent que « le maire est chargé de la police municipale et rurale. La police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté et la salubrité publiques » ;
- à l'article L 541-3 du code de l'environnement, qui indique que l'autorité titulaire du pouvoir de police peut, après une mise en demeure, assurer d'office l'élimination desdits déchets aux frais du responsable.
- aux articles R 610-5 et R 632-1 du code pénal qui autorisent le maire à dresser une contravention de voirie à ceux qui utilisent les décharges sauvages ou déposent des ordures et des encombrants sur des propriétés privées. Les pouvoirs du maire s'appliquent aux dépôts de déchets tant sur le domaine public que sur les propriétés privées, même si les propriétaires ne sont pas responsables.

Urbanisme

Dans le cadre des modifications du droit de l'urbanisme, la nouvelle surface de plancher prise en compte pour les taxes et calculs d'imposition foncière est définie comme étant la surface de plancher close et couverte, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 mètre. Cette surface est calculée à partir du nu intérieur pour ne pas pénaliser les efforts d'isolation par l'intérieur ou l'extérieur des bâtiments. Les aires de stationnement, les caves ou celliers, les combes et les locaux techniques sont, sous certaines conditions, exclus du calcul de la surface.

Année électorale 2012

Elections présidentielles : les dimanches 22 avril et 6 mai 2012

Elections législatives : les dimanches 10 et 17 juin 2012

Déchetterie

Au cours du mois d'octobre, une enquête a été réalisée auprès des administrés possesseurs d'une carte de la déchetterie. Cette enquête avait pour but de connaître les besoins des utilisateurs en matière d'ouverture du service suite à la fermeture de la déchetterie le dimanche matin. Deux propositions ont été faites :

- 1- Ouverture samedi et lundi matin
- 2- Ouverture unique hebdomadaire le samedi matin.

Résultat de l'enquête : sur les 50% des personnes ayant répondu, 97% ont souhaité la 1^{ère} solution.

C'est pourquoi à partir du lundi 9 janvier 2012 la déchetterie ouvrira deux fois par semaine :

- Les lundis de 9h30 à 11h00
- Les samedis de 9h00 à 12h00.

Décoration de Noël 2012

Un air de Fêtes...Varenes-Changy s'est paré de lumières et de décorations pour les fêtes de fin d'année. Grâce aux élus municipaux le grand sapin a vu le jour sous la pluie samedi 3 décembre. Avec ses belles ramures enguirlandées et recouvertes de cadeaux élaborés par les élues et le club des loisirs. Il a fière allure sur la place. La crèche a subi un ravalement de façade et de toiture. La place du Monument aux Morts a reçu une soudaine averse de neige et la taïga a poussé... Le décor était planté pour accueillir la famille des poupées russes, 7 au total. Ces Matriochkas sont nées à Varenes-Changy de l'association d'un élu et de bénévoles. Merci aux agents techniques et aux élus qui ont permis au village de se vêtir d'un merveilleux air de Fêtes !...



En direct de nos producteurs

Le Pays Gâtinais vous invite à (re)découvrir les producteurs locaux et leurs produits

Initiateur de l'opération collective de promotion des circuits courts de vente « **En direct de nos producteurs** », le Syndicat Mixte du Pays Gâtinais, en partenariat avec l'Agglomération Montargoise Et rives du Loing et avec le soutien technique de la Chambre d'Agriculture du Loiret, prépare l'édition d'un **guide des producteurs** (*sortie prévue au début de l'année 2012*).

Vous y trouverez toutes les informations pour vous fournir en produits frais, de saison et de qualité, **en direct des producteurs**, chez eux ou sur les marchés locaux.



Engagés
sur
l'origine,

la qualité de leurs produits et celle de leur accueil, les producteurs du Pays Gâtinais et de l'Agglomération Montargoise vous attendent... Pour trouver ceux qui se trouvent à proximité de chez vous... Suivez le guide !

La réalisation de ce guide s'accompagne, pour les producteurs qui le désirent, de la mise en place de panneaux de signalétique pour retrouver encore plus facilement les fermes participant à cette opération.

En achetant **en direct de nos producteurs**, manger redeviendra un réel plaisir et vous maintiendrez une agriculture locale dynamique, réduirez les transports liés aux marchandises et renforcerez le lien social sur le territoire, un vrai programme de développement durable en soi !

A vos paniers et bon appétit !

Le saviez-vous ?

Un circuit court de vente est un mode de commercialisation des produits, notamment agricoles :

- soit directement du producteur au consommateur,

- soit avec un seul intermédiaire, par exemple :
producteur → commerçant → consommateur
producteur → restaurateur → consommateur

La vie à l'école

L'effectif pour l'année scolaire 2011-2012 se répartit ainsi :

- Classe de PS-MS d'Evelyne VIEUGUE : 20 élèves
- Classe de PS-MS Stephan BEGON : 18 élèves
- Classe de GS de Cédric AYMERIAL : 24 élèves
- Classe de CP de Françoise JAUVIS : 23 élèves
- Classe de CE1 d'Anne HERBRETEAU : 25 élèves
- Classe de CE2 de Martine GAVEN : 29 élèves
- Classe de CM1 de Karine LUBIN : 23 élèves
- Classe de CM2 de Gilles DEPARDAY : 20 élèves

Soit 182 élèves au total

Les enseignants des classes de maternelle, sont épaulés par les ATSEM communales : Isabelle LACOUR, Christine AYME, Dominique PERROT.

Depuis novembre 2006, l'école de Varennes-Changy correspond avec une école d'un petit village rural, situé en brousse à Missirah-Tabadian à 600 km de Dakar au Sénégal.

Le directeur de cette école, Monsieur Souaréba Cissokho est venu en France en septembre.

Invité par l'équipe enseignante, le Maire et les élus municipaux ont eu le plaisir de participer au pot d'accueil organisé par l'école le mardi 6 septembre 2011



Le spectacle de Noël

NOEL DES ENFANTS DES ECOLES

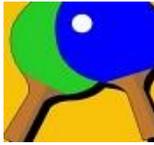
Jeudi 15 décembre 14h30, tous les enfants des écoles de Varennes-Changy étaient réunis pour le spectacle de Noël offert par la municipalité : « Les Baladins des Etoiles » ou l'histoire du clown Markini qui rêvait de devenir un artiste. Clown peureux, farceur, tricheur...constamment réprimandé par Murielle la présentatrice du show...magicienne quand elle peut et sculptrice de ballons. Enfants et enseignants sont pris à témoin des négligences de Markini jusqu'au moment où Murielle, excédée, le renvoie définitivement. Mais finir le spectacle en ne sculptant que des ballons c'est triste. Markini manque à Murielle et aux enfants. D'un commun accord, tous rappellent le clown. Mais Markini a bien changé ! Le voilà transformé en véritable artiste de cirque : jongleur de balles, de quilles en équilibre sur une planche elle-même posée sur un rondin, fil-de-feriste, yoyo à deux bâtons... Pari réussi pour Markini.

Cet avant goût de Noël s'est terminé avec la visite du Père Noël qui a chanté, discuté avec les enfants avant de leur distribuer confiseries et mandarines. Père Noël qui, le matin même, s'était rendu à la maternelle rencontrer les petits et qui avait partagé le repas avec tous les enfants au restaurant scolaire pour la joie de tous y compris le personnel de la cantine !



Information de dernière minute : la fête a été embellie par le don d'une bûche de Noël de 1m20 par la boulangerie de Varennes-Changy. Un grand merci à M. et Mme DELANOUE pour leur générosité.

Association « Ping-Pong »



Le Tennis de table prend de l'essor pour sa 2^{ème} année, le club attend une 8^{ème} table pour l'entraînement.

L'accueil des adhérents a lieu le **vendredi soir** sous l'œil attentif de son entraîneur Denis RAFFARD

- **durée : 1h minimum**
- **à partir de 18h pour les enfants du primaire**
- **à partir de 18h 30 pour les adolescents et adultes**
- **Cotisation 40€, dégressive par famille.**
- **Prêt de raquettes et balles.**

Renseignements à la salle sportive « ESCALE » auprès de :

Michel GENDRAUD , Evelyne COUTEAU ou Arlette GAILLARD.



IMPROVIZ : Incroyables talents



L'association artistique propose des spectacles de plus en plus variés, du musicien soliste aux grandes formations, de la danse Orientale aux spectacles de magie, du grand événementiel aux animations « petit budget », plus d'une centaine d'artistes professionnels répondent à toutes les demandes.

Improviz n'est pas une agence de production. Créée à l'origine pour permettre à quelques copains musiciens d'être salariés, celle-ci s'est rapidement développée, notre région ayant peu de structures officielles réservées aux intermittents du spectacle.

En parallèle, une section « Ateliers Amateurs » permet de travailler le chant et le piano. Cette petite partie de l'association crée à Varennes 1 à 2 spectacles par an.

En avril 2011 : « Le Petit bal pour rire » avec le groupe musical « Pchitt Rock à Bulles » et 20 chanteurs-comédiens

Et en octobre 2011 : « Les Mamies font de la résistance » avec 23 participants, amateurs et professionnels, enfants et adultes.

Habituellement, nous nous produisons en fin d'année scolaire, ainsi qu'en fin d'année légale, mais il est difficile de prévoir longtemps à l'avance, en raison du grand nombre de participants, ainsi que de l'occupation de la belle salle Escale.

Notre site **improviz.fr** est en permanence remis à jour.

Mail : improviz@wanadoo.fr

Tel : Martine Tourreil 02 38 94 59 62

57 rue de Nogent

45290 Varennes Changy



Le Comité des Fêtes



L' équipe du Comité des Fêtes vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2012

Président : Paul PALAISY

Secrétaire : Liliane PALAISY

Trésorier : Sylvain HUBERT

Membres bénévoles : André PALAISY, Jean-François PALAISY, Isabelle GODIN, Michel GODIN, Pierre FOSSE, Christelle JOLAIN, Sophie JUNGER, Franck JUNGER et Pierre LEFORT.

Comme chaque année, le Comité des Fêtes organise deux grandes manifestations sur les voies de la commune : **la Fête de Printemps et le Brocante/vide grenier d'été** avec commerçants, restauration et buvette, animations et fête foraine de 8 h 00 à 18 h 00.

Et toujours le très populaire **LOTO** avec de très beaux lots pour les gagnants.

Les nouveautés de l'année 2012 : une bourse multi-collections et une soirée dansante sur le thème des années 1970-1980.

Consultez le calendrier et venez nombreux participer à toutes nos manifestations.

Dimanche 22 janvier Bourse multi-collections	Dimanche 18 mars Loto	Dimanche 15 avril Fête de printemps	
Dimanche 5 août Brocante/vide grenier	Samedi 6 octobre Soirée dansante	Vendredi 26 octobre Assemblée générale	Samedi 3 novembre Loto nocturne



*Mairie de Varennes-Changy
Route de Nogent
45290 Varennes-Changy*

Cotisation annuelle : 50 euros

Bilan 2011 :

- Janvier et mai 2011 : pots d'accueil des nouveaux commerçants et artisans de Varennes-Changy.
- 13 novembre 2011 : 4^{ième} Salon de l'Artisanat
- Bons de Noël

Projets 2012 :

- Chasse aux œufs de Pâques le dimanche 8 Avril 2012 (Etang de Varennes-Changy)
- Salon de l'Artisanat le 18 novembre 2012.

Membres : Vincent et Sandrine Bouffinie, Jacques Cosnard, Michel Raynaud, Pierrette Roux, Pascal Bousange, Claude et Karine Gaume, YCK Ceintures, Les Chalets Varennois, Michèle Dominiak.

Rejoignez-nous !

Contactez Mr Bousange Pascal (trésorier) 02-38-94-57-47

Le Club des Loisirs

Le Club de Loisirs vous accueille tous les mardis de 14 à 18 heures
salle Escale rue du Moulinet.

Dans une ambiance conviviale ces après-midi permettent de se retrouver, de partager. De plus en plus d'activités sont proposées, toujours les jeux (scrabble, rummikub, rami, belote...) mais aussi travaux manuels (patchwork, tricot, carton mousse, carte en 3D, bijoux en perles...)

Ouvert à tous le Club organise des voyages sur une journée ou une semaine, au programme de 2012 « la Croisière des Tulipes en Hollande » du 1^{er} au 5 avril, mais aussi des sorties spectacle, des rencontres inter club et inter générationnelles.

L'équipe de bénévoles attend de vous rencontrer et de connaître vos souhaits et propositions d'activités susceptibles de vous intéresser.

Le but initial de cette association Club de Loisirs Varennois, fondée en 1986 étant de participer à la vie communale par des activités culturelles et de loisirs, la Présidente et son équipe mettra tout en œuvre pour satisfaire le plus grand nombre de Varennois.

Cotisation annuelle inchangée : 15 €

Bonne et heureuse année 2012, santé et prospérité.



Hommage à nos aînés

Depuis le 11 novembre, notre Commune compte une centenaire supplémentaire Mme Renée BURRUS. Ce fût l'occasion pour quelques membres du Conseil de la féliciter et de trinquer à sa santé ...

Rappelons que notre doyenne, Marie-Louise TAUPIN a eu 102 ans cette année.



sapeurs pompiers

FICHER JOINT

l'école en fête



Association « L'école en fête »
de Varennes Changuy

L'ASSOCIATION ECOLE EN FETE

L'Association « l'école en fête » organise différentes ventes et manifestations festives (carnaval, kermesse, spectacle pour les enfants ...) dans un esprit de convivialité. Les bénéfices de ces différentes actions permettent d'alimenter la coopérative scolaire de l'école. Les différentes activités organisées par l'association ont permis de verser 3000 euros à la coopérative scolaire pour l'année scolaire 2011/2012.

Composition de l'association suite à l'Assemblée Générale du 17/10/11

Présidente et vice présidente : Gwenaëlle MOREIRA et Nathalie LAO

Trésorière et vice trésorière : Sandrine BRUNEAU et Angélique GASNIER

Secrétaire et vice secrétaire : Claudie DEFERT et Laëtitia BENARD

Membres : Marilène DUPUIS, Walter WHITE, Caroline RAGU, Nathalie PASDELOUP, Catherine PEREZ-BROCENO, Karine GAUME, Monique TRAVERS, Noémie JEUNET, Elodie HOUDAYER

Activités à venir en 2012 ...

Samedi 4 Février 2012 : Après-midi récréative à la salle Escale (programme à préciser)

Samedi 31 Mars 2012 : Carnaval de l'école (date à confirmer)

Samedi 23 Juin 2012 : Kermesse de l'école

L'association « L'école en fête » remercie sincèrement tous les parents qui les ont aidés dans les différentes manifestations de 2011, ainsi que la Mairie et le Comité des fêtes.



AS VARENNES FOOTBALL

Nouveau Bureau :

Président : M. MARCOT Jean-Luc
Vice-président : Mr LEGRAND Philippe
Secrétaire : M. MARCOT Julien
Secrétaire adjoint : M. TROUSSELLE Sébastien
Trésorier : Mme LAHILLA Angélique
Trésorier adjoint : M. GLAUME Nicolas

ENTRAINEMENTS

ENFANTS :

Le mardi de 18h30 à 20h

ADULTES :

Le Mardi et vendredi de 19h15 à 21h30

Après une saison 2010/2011 difficile au niveau gestion et ambiance, le club est reparti sur des bases saines cette année. Les jeunes menés par notre équipe féminine assurent la relève future. Malgré la perte d'une catégorie « jeune », les autres ont des effectifs en augmentation.

- **U9** : 10 licenciés coachés par THOMAS Nicolas et MAREST Damien
- **U11** : 18 licenciés entraînés par DIAS Jean Paul qui est le gérant de notre école de foot au niveau des jeunes.
- **U11 F** : Une dizaine de filles font la fierté du club, le foot féminin tend à se développer à Varennes, elles sont encadrées par LEDEY Lydia et LEDEY Frédéric.
- **25 licenciés Seniors** : Une équipe jouant en 5 ème division encadrée par MM. LEMAITRE Jean-Marc et GABAUD Anthony. Un effectif en hausse cette saison. Un bon groupe homogène et travailleur à la recherche de résultat probant.
- **15 licenciés Loisirs** : Jouant des clubs du secteur de Montargis le dimanche matin, encadrés par M. BOJEUM Franck et Mlle BRASSEUR Carine.

Remerciements :

Pour les récompenses et le sponsoring : Etablissement FUARD, VARENNES FERMETURES, Auto Ecole de Villemandeur, Intersport Amilly.

Merci à toutes les entreprises Varennoises et autres pour les lots de la tombola.

Pour le matériel : MAIRIE de Varennes-Changy, Bois Service, Intersport Amilly.



MANIFESTATIONS 2011/2012 :

- Sortie prévue à AUXERRE courant 2012
- Tournoi enfants et adultes : Date à définir
- Soirée Festive : Juin 2012
- Calendriers 2012 : en vente actuellement



Chores Varennes

L'Association d'année en année fait de plus en plus d'adeptes : 7 cours sont répartis en 2 jours (3 le mardi et 4 le jeudi hors vacances scolaires)

A la rentrée de septembre, l'effectif, tous âges confondus, était de 81 élèves.

Horaires :

Mardi : 17 h - 18 h - 19 h

Jeudi : 17 h - 18 h -19 h -20 h.

L'animatrice propose les cours en fonction de l'âge et du niveau de l'élève.

Le thème de cette année sera "Les reprises".

Le bureau suite à l'assemblée générale reste inchangé :

Président : M. Bernard ROCHE

Trésorière : Mme Catherine BASTIAN

Secrétaire : Mme Andrée ROCHE

Autres members : Mme Sandrine BRUNEAU et Christelle ROCHE

Le bureau souhaite à Marie AUJOUANNET, notre intervenante, de préparer nos danseuses comme chaque année elle sait le faire, dans le but de nous faire rêver lors du gala de JUIN. La date retenue est le 30 juin 2012.

Le tarif des cours au trimestre est passé à 43 €.

Le prix des entrées du gala sera de 3 € pour les adultes, 1 € pour les enfants de 3 à 12 ans. Une participation de 4 € sera réclamée aux parents au dernier trimestre pour les costumes.

Ces augmentations sont obligatoires au vu du bilan déficitaire en 2011, mais réajusté grâce à la réserve 2009-2010.

Bonne saison 2011-2012 à Marie et à toutes nos danseuses que vous pouvez admirer pour la plupart sur les photos.



Expression libre

Cette année encore, fut riche en expériences et en rencontres.

De visites guidées théâtralisées au musée Girodet, au défilé de mode, en passant par une déambulation dans un ancien grenier à sel aux sons de poésies, ou au fil d'une promenade dans un jardin merveilleux...si comme nous, à Expression Libre, vous êtes désireux de partager des moments forts autour de projets variés, venez nous rejoindre le mardi soir, à partir de 20H30, salle ESCALE à Varennes-Changy .

Contact: *alexandra Bussy 06.31.60.85.41*



Visite théâtralisée au Musée Girodet



Mise en scène du défilé de mode
du lycée Jeannette VERDIER

Amicale des Joyeux Varennois

M. Bernard BERGEVIN, Président de l'Amicale des Joyeux Varennois et toute son équipe vous présentent leurs vœux pour l'année 2012 et comptent sur votre présence lors des manifestations pour l'année 2011 :

- Choucroute le 11 février 2012
- Méchoui le samedi 7 juillet 2012

Nous vous attendons nombreux.

QUIZZ CIVIQUE 2012 - REPONSES

1.c (Louis Napoléon Bonaparte élu en décembre 1848) - 2.b (constitution adoptée par la Communauté française en septembre 1958) - 3.a (depuis 2002) - 4.b (depuis 1974) - 5.b (ordonnance du Général de Gaulle) - 6.a (durée stable depuis longtemps) - 7.b (auparavant 9 ans) - 8.b (sauf guerre ou concomitance d'élections nationales majeures) - 9.b (F. Mitterrand, 2 mandats) - 10.c (réforme territoriale de 2011) - 11.c (nouvelle circonscription créée dans le Loiret) - 12.b (suppléante de J-P. Charié, décédé) - 13.a (inchangé en 2011) - 14.a (à Montcresson) - 15.c (R. Coty a cependant fini son mandat sous la 5^{ème} République entre octobre 1958 et janvier 1959) - 16.c (C. de Gaulle, G. Pompidou, V. Giscard d'Estaing, F. Mitterrand, J. Chirac, N. Sarkozy) - 17.b (6 circonscriptions législatives en 2012 dans le Loiret) - 18.b (effectif fluctuant dans l'Histoire) - 19.b (découpage figé en raison de la réforme territoriale dépendante du résultat des élections de 2012) - 20.c (prérogative constitutionnelle ancienne).

Renseignements utiles

Mairie

Ouverture : 9 h 00 à 12 h 00 et 15 h 30 à 17 h 30 tous les jours sauf samedi après-midi

☎ 02 38 94 50 41

Mail : varenneschangy.mairie@wanadoo.fr

En cas d'urgence : week-end et jours fériés : 06 19 75 39 17

Services scolaires et périscolaires

Ecole route de Nogent : 02.38.94.54.15

Ecole route de Lorris : 02.38.94.57.26

Restaurant scolaire : 02.38.94.50.52

Garderie périscolaire : 02.38.94.50.63

Services d'urgence

SAMU ou URGENCES : 15

Pompiers : 18

Gendarmerie : 17

Gendarmerie de Lorris : 02.38.94.07.25

Services médicaux

Médecins

- Docteur JANVIER Gilles : 02.38.94.53.75
9 Place du Mail à Varennes-Changy
- Docteur RUSU Adela : 02.38.87.04.69
2 Rue du Porteau à Varennes-Changy

Infirmières

Marie-Laure DELFIEU, Magalie GILET, Jocelyne GERME, Elodie GARRELOU : 02.38.94.58.56

2 Rue du Porteau à VARENNES-CHANGY

Pharmacie

Michèle DOMINIAK : 02.38.94.52.12

20 Rue de Nogent à VARENNES-CHANGY

Masseurs-kinésithérapeutes

- Jean VANNIER : 02.38.97.68.66
12 Rue de Varennes à NOGENT SUR VERNISSON
- Xavier et Marie-Agnès VIQUESNEL : 02.38.94.46.65
37 Route de la Forêt à LORRIS

Podologue

Chantal VIQUESNEL : 02.38.92.38.63

52 Grande Rue à LORRIS

Centre Social de Lorris

☎ 02 38 92 31 20

MSA : 2^{ème} et 4^{ème} jeudi de 13 h 00 à 16 h 00

CRAM : 3^{ème} vendredi du mois de 14 h 00 à 16 h 00

CICAS : 3^{ème} vendredi du mois de 14 h 00 à 16 h 00

Taxi : 24h/24

- Taxi le Barillier à Varennes : 02 38 94 50 89 ou 06 73 53 23 21

Hôpitaux

- Gien : 02 38 29 38 29
- Montargis : 02 38 28 33 33

Cliniques

- Gien : 02 38 29 38 29
- Amilly : 02 38 95 91 11

Aide ménagère

Vous pouvez contacter l'ADAPA à Lorris qui instruira votre dossier d'aide ménagère.

Agence Postale Communale

☎ 02 38 87 76 65

Ouvert le lundi de 14h00 à 16h30

Le mardi de 9 h 30 à 12 h 00

Le mercredi de 14 h 00 à 16 h 30

Le jeudi de 9 h 30 à 12 h 00

Le vendredi de 14 h 00 à 16 h 30

Le samedi de 9 h 30 à 12 h 00

Levée du courrier à 14 h 45 la semaine et 11 h 45 le samedi

Services médicaux

Le 15 c'est seulement pour les urgences !

Vous rencontrez un problème de santé un soir après 20 heures ? Un dimanche ? Un jour férié ? Appelez le 15 !

Un permanencier prendra votre appel et vous orientera vers un médecin, seul habilité à prendre une décision médicale. Le reste du temps, consulter votre médecin traitant !

Le 15 doit être réservé aux urgences vitales et aux problèmes de santé qui ne peuvent attendre l'ouverture des cabinets médicaux.

Sécurité Sociale

La CPAM dispose d'une adresse postale unique pour l'ensemble du département. Quel que soit votre lieu de domicile, tous vos courriers doivent être impérativement adressés à :

**CPAM du Loiret
45021 Orléans Cedex 1.**

Renseignements utiles

Notaire

Maitre DUBOIS-GAROT
13 Rue de Nogent
☎ 02 38 89 83 80

Culte

Presbytère : 02 38 94 53 24
Messe le dimanche à 10 h 30

Ecoutez « la voix des chrétiens »

Radio Saint-Aignan, FM 90.3 Montargis

Bibliothèque

Service gratuit à la mairie

CCAS

En Mairie

Perception de Lorris

☎ 02 38 92 40 55
Ouverte le lundi de 13 h 00 à 16 h 00
et du mardi au vendredi : de 8 h 30 à 12 h 00
et de 13 h 00 à 16 h 00

Vétérinaires

- Docteur Pierre-Henri RIGLET à Lorris
au 02 38 92 40 06
- SCP Laurent DUCROT à Nogent sur Vernisson
au 02 38 97 73 83

Dentistes

Lorris :
Docteur Isabelle MARCEAU-MARY : 02 38 92 35 70
Docteur François MARCEAU : 02 38 94 83 19

Nogent-Sur-Vernisson :
Docteur Robert DOUZON : 02 38 97 61 91
Docteur Nathalie POLVERONI : 02 38 07 08 54

SNCF

Informations voyageurs au 08 92 35 35 35

Ramassage des ordures ménagères

Le mercredi matin : sortir vos poubelles la veille

Collecte sélective

Verre, papiers et emballages :
Route de Montargis (ateliers techniques)
Chemin des Meaux-Prés

Bennes de Varennes-Changy

Route de Montargis à Varennes-Changy
ouvert le lundi de 9 h 30 à 11 h 00 ;
le samedi de 9 h 00 à 12 h 00 ;

Déchetterie de Lorris

Zone artisanale du Pays de Lorris à LORRIS
☎ 02 38 59 50 25
ouvert le mardi de 9 h 00 à 12 h 30 et 13 h 00 à 17 h 00 ;
le mercredi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 00 à 17 h 00 ;
le jeudi de 13 h 00 à 17 h 00 ;
le vendredi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 00 à 17 h 00 ;
le samedi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 00 à 17 h 00 ;
fermé les lundi, dimanche et jours fériés.

Marché

Tous les dimanches matins de 9h00 à 12h30.

Association d'insertion à l'emploi

SEG
Route de la Forêt
45260 LORRIS
☎ 02 38 94 84 57

Communauté de Communes de Lorris

☎ 02 38 92 31 11

Minibus pour le marché de Lorris : réservé aux personnes sans véhicule. Inscription en Mairie.

Démographie 2011

Naissances

BOGA Tony Grégory Willy	Né le 25 janvier 2011 à GIEN
THOMAS Ugo Léo Yves	Né le 11 février 2011 à AMILLY
GILLET Candice Marie-Léonie Marichka	Née le 9 mars 2011 à GIEN
BARBONNAIS Lily Rose	Née le 12 mai 2011 à AMILLY
BARBONNAIS Maxine Canelle	Née le 12 mai 2011 à AMILLY
SANTIN Calisté Orlena Laurence	Née le 3 juin 2011 à AMILLY
PIERRE Lana Catherine Rose Rose-Aimée Lucienne	Née le 13 juin 2011 à AMILLY
PREVOST Kirsten Ginette Christelle	Née le 28 juin 2011 à AMILLY
LEGROS Maxence Bruno Michel	Né le 6 juillet 2011 à AMILLY
MATZ Renaud Lilian Maurice	Né le 10 juillet 2011 à AMILLY
BILLAULT Nathan Christian Joël	Né le 25 juillet 2011 à GIEN
PREVOT Louna	Née le 7 septembre 2011 à AMILLY
CHAMPIGNY Athéna Dominique Fabiola	Née le 17 août 2011 à AMILLY
LAFAYE Jules Elie	Né le 6 décembre 2011 à AMILLY

Mariages

SAFFRÉ Eric et CHAUSSOD Sabine	le 26 mars 2011
MORIN Sébastien et DESCHARMES Marina	le 11 juin 2011
TATANGELO Damien et DIEULAFAIT Mélisande	le 16 juillet 2011
VIOLLET David et LEROY Coralie	le 10 septembre 2011
VICENTE David et GRON Séverine	le 17 septembre 2011
CHEVREUIL Arnaud et MAGNIETTE Maud	le 12 novembre 2011
BAILLEUL Christian et DOMALAIN Monique	le 12 novembre 2011

Décès

GOBIN Marcelle née MARTIN	Le 21 janvier 2011
TURLAN Pierre	Le 24 janvier 2011
TURLAN Paule née ALAZARD	Le 2 mars 2011
BOUFFINIE Jean-Claude	Le 18 mars 2011
DOIGNON Léon	Le 19 mars 2011
HEBTING Jeanne née HERMANDESSE	Le 8 avril 2011
BERTHELOT Léontine née RIFFET	Le 5 mai 2011
BERNERON Gilberte née BLANCHEMIN	Le 7 mai 2011
COLAS Maxime	Le 8 juin 2011
GAILLARD Jacqueline née JOUANNEAU	Le 10 août 2011
BENARD André	Le 9 novembre 2011
HARDY Jacques	Le 22 novembre 2011
COUTE Yves	Le 10 décembre 2011

Seuls sont édités les actes qui n'ont pas été interdits de presse par les intéressés ou leur famille.



Bulletin municipal diffusé gratuitement dans tous les foyers de la Commune
Rédaction-Diffusion Commune de VARENNES-CHANGY
